

PIMPOMETTE
Lucie Guinoiseau
11 rue des pins 03300 creuzier-le-vieux
06.67.06.66.26
pimpomette@gmail.com

Contrat de prestation de Service

La société PIMPOMETTE, représentée par Lucie Guinoiseau, en sa qualité de gérante, dénommée, ci-après, « le Prestataire », d'une part, et :

Nom, prénom, adresse _____

Dénommé, ci-après, « le Client », d'autre part.

Le présent contrat définit les modalités d'exécution et de facturation de la prestation « animation de maquillage artistique » fournie par le Prestataire au Client.

Le présent contrat de prestation de service engage le Prestataire à réaliser la prestation à la date convenue ci- après.

- Nom _____
- Date et heure de l'évènement : _____
- Adresse exacte de l'évènement : _____
- _____
- Nom et numéro de tél. du contact sur site le jour J : _____
- Type/Thème: _____
- Nom et âge de l'invité d'honneur: _____
- Intérieur/Extérieur : _____
- Nombre de personnes à maquiller (adultes-ados-enfants): _____ - _____ - _____
- Arrhes versées ce jour : _____
- Solde dû le jour de la prestation : _____

Le Client déclare avoir lu et accepté les conditions du présent contrat.

Fait à

le

« Bon pour accord » et signature

Lucie Guinoiseau, agissant en tant qu'auto-entrepreneur pour sa société "Pimpommette", est spécialisée dans l'animation de maquillage artistique pour les professionnels et les particuliers.

Les conditions générales régissent les relations entre la société "Pimpommette" et ses clients.

Préalablement à toute transaction, le Client reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions générales de vente et déclare expressément les accepter sans réserve.

La signature du devis matérialise son acceptation pleine et entière.

Réservation

La réservation d'une prestation, quelle que soit la formule, doit être effectuée impérativement par la signature du devis, accompagnée d'un acompte de 30% (dans un délai maximum de 5 jours après réception du bon de commande). Cet acompte ne sera en aucun cas remboursable.

Le contrat fourni est un document de valeurs légale et commerciale et engage les deux parties à respecter son contenu.

Il est préférable de réserver au moins 2 semaines à l'avance.

Dès réception de la confirmation par signature du devis et du versement de l'acompte, la société "Pimpommette" contacte le client pour confirmer les modalités de réservation par E-mail. Le Prestataire appelle le Client pour confirmer les détails de son évènement la veille. Le Client fait part au Prestataire de tout changement survenu entre la date de signature et celle de la prestation et communique toute information utile pour trouver le lieu de la prestation et garer un véhicule (travaux, ...).

Seule la confirmation écrite du Client approuvée par La société "Pimpommette" pourra garantir la date de réservation souhaitée. Aucune date ne pourra être bloquée sans la réception effective du devis validé par l'acompte.

Toute réservation de dernière minute peut se faire par téléphone mais doit être confirmée par E-mail. Le paiement se fera alors dans la totalité le jour de la prestation.

Toute modification par rapport au devis initial doit être demandée au moins 3 jours avant la prestation et doit être effectuée par téléphone puis confirmée par E-mail. Toute modification du devis sera formalisée par un avenant et entraînera une facturation indépendante.

Report/Annulation

Le Prestataire ayant bloqué une date pour l'évènement du Client n'a pu prendre d'autres contrats pour cette date et certaines périodes sont très demandées. Le montant des arrhes n'est pas remboursable mais transférable à une autre date, en accord entre le Client et le Prestataire.

Dans le cas d'une Annulation :

Annulation entre 30 et 15 jours : seul l'acompte de 30 % sera facturé.

Annulation 7 jours avant la prestation : 50 % du montant total de la prestation sera facturé.

Annulation 3 jours ou moins avant la prestation : la totalité du montant de la prestation sera facturé.

Si aucun accord n'arrive à être conclu sur de nouvelles dispositions, la prestation sera considérée comme une annulation et le Client perdra alors la totalité du prix indiqué lors de la signature du devis.

Tarifs

Les prix figurant sur ce site sont des prix en euros. La tva est non applicable (art.293B du CGI)

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant sur le devis sera le seul applicable à l'acheteur.

Frais annexes

Toutes les interventions à plus de 30 km génèrent des frais de déplacement, les prestations de plus d'une demi-journée incluent un forfait repas. Des frais d'hébergement seront ajoutés et définis au cas par cas si la prestation le nécessite. Il est demandé au Client de fournir une place de parking gratuite et proche du lieu d'animation pour permettre au prestataire une installation et un départ facilité. Le Prestataire doit pouvoir quitter rapidement et sans encombre le lieu de prestation pour se rendre à son prochain engagement dans les temps. Il sera demandé au Client d'être sur le lieu d'installation pour accueillir le Prestataire sans que celui-ci doive le chercher en laissant son matériel sans surveillance.

Facturation et paiement

Le règlement de la prestation peut être effectué :

En espèces (uniquement remis en mains propres contre reçu) le jour de la prestation.

Par virement bancaire (indiqué sur la facture) ou par chèque libellé à l'ordre de « Lucie Guinoiseau » et adressé au « 11 rue des pins 03300 Creuzier-le-vieux » dans un délai maximum de 30 jours à compter du jour de la prestation.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

1. Le paiement de la totalité de la prestation est obligatoire soit au moment de la réservation, soit au début de la prestation. Merci de préparer à l'avance une enveloppe avec votre moyen de paiement (chèque ou espèce) et la remettre au prestataire à son arrivée. Le paiement de la prestation doit être fait à l'arrivée, avant le début de l'animation, afin que le prestataire puisse repartir à l'heure pour son prochain événement. En effet, il est souvent compliqué pour l'hôte d'être dérangé pendant qu'il s'occupe de ses invités. Nous viendrons vous voir à la fin de la prestation pour nous assurer que tout s'est bien déroulé.

2. Enfants supplémentaires. Si le jour de la prestation, plus d'enfants que prévus sont présents et souhaitent être maquillés, le client pourra en faire la demande au prestataire (sous réserve que son planning le permette) le client devra choisir lui même les personnes et les indiquer au prestataire (un ticket ou un tampon sera distribué aux enfants prévus) et le client s'engage à régler, avant la prestation, 10 euros supplémentaires par enfant non prévu dans le contrat.

Conditions de l'animation

Comme le Prestataire sera occupé à maquiller et à interagir avec les invités, il ne pourra pas gérer la file d'attente. La file doit être gérée par le Client ou une personne qu'il aura choisie pendant la durée de l'évènement. Le Client peut utiliser une feuille d'inscription ou bien distribuer des tickets à ses invités pour

gérer la file d'attente. Le Prestataire peut fournir l'un ou l'autre sur demande. Le Client doit indiquer à ses invités quand il est temps pour le prestataire de partir.

A la réservation de l'évènement, selon le nombre d'enfants à maquiller, le Prestataire et le Client définiront ensemble la complexité/durée de chaque maquillage. Le Prestataire fera de son mieux pour offrir et créer des modèles de qualité pour un maximum de personnes. Si du retard est pris par les personnes à maquiller, le Prestataire s'accordera avec le Client pour adapter ses modèles en fonction du temps disponible pour satisfaire un maximum de personnes.

Installation

Le Prestataire apportera tout le matériel nécessaire à sa prestation. Toutefois si l'évènement se fait en extérieur, le Client doit veiller à ce que le stand soit protégé du vent et du soleil. Le Prestataire a besoin d'un espace d'environ deux mètres pour l'installation, de préférence contre un mur. Il faut une bonne source de lumière. Si l'espace est plus petit le Client doit le préciser à la réservation pour organiser l'installation au mieux. Si le Client n'est pas en mesure de fournir un abri extérieur mais que cette option l'intéresse, une tente de 3m x 3m peut être fournie par le Prestataire avec un supplément. Le Prestataire arrivera sur les lieux de la prestation 30 minutes au minimum avant l'heure l'évènement pour procéder à l'installation. De même, le temps nécessaire au rangement du matériel n'est pas compté dans le temps de la prestation.

Sécurité du matériel et des personnes

La société "Pimpommette" ne peut, en aucun cas être tenue pour responsable des détériorations éventuelles des installations matérielles ou des dommages corporels causées par des participants à la prestation.

Le représentant Lucie Dupaquet, de la société "Pimpommette", ou tout autre personnel pouvant intervenir en son nom pour la prestation, n'exerce en aucun cas le rôle de surveillance des personnes assistant à la prestation. Son rôle en tant qu'intervenante se limite à l'exécution de l'animation selon les conditions établies lors de la réservation.

Le client est son propre assureur.

Le client sera tenu responsable de tout vol survenu dès le moment où tout le matériel est installé sur le lieu de la prestation.

Le prestataire fournira sur demande une attestation de son assurance Responsabilité Civile Professionnelle.